

Archiv
Bachofen

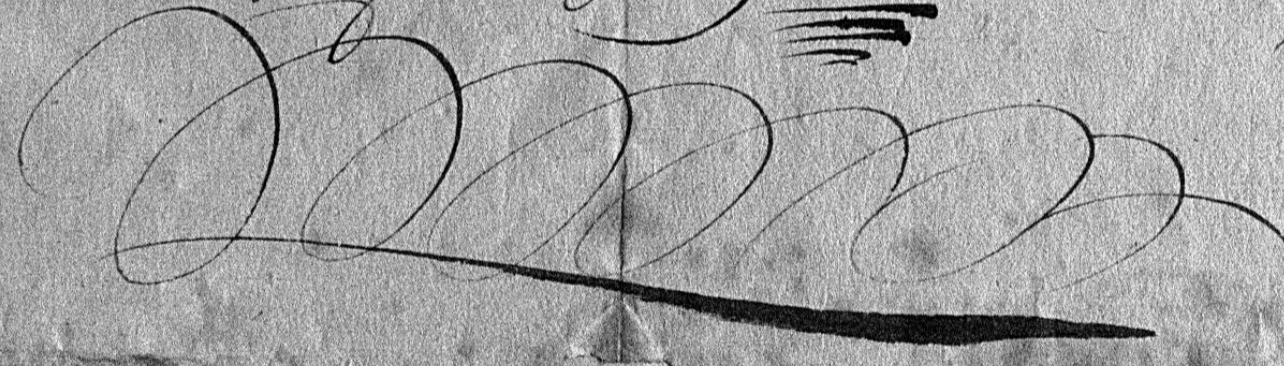
2

Arch. 2

6
 Ich habe die Ehre zu schreiben, dass die Frau Bachofen
 Ankauf zu haben, wie Fallila von Dominique Letti, von
 Madelon und Elisa von Dominicino, von Madona aus Raphael
 Sell, wie Maria mit dem Kind von Barock, diese fünf
 Drucktheile Garantieren in Original, für die Sicherheit dieser Garantie
 der Pflichten ich mich an Frau Bachofen, zu jeder und allen Zeiten
 ob genannte Drucktheile wieder zurück zu verkaufen, wie die Kopie
 dieses von mir gemacht und richtig sind, mit dem pro: Ce: tabat,
 gegen andere Drucktheile die Frau Bachofen besser gefallen;
 diese Angelegenheit ist nicht bestritten, und geschieht mit meinem
 Todezeit

Dieses Ja 28. Jänner 1806.

Jean Pierre Lami



Kunsthandlung von J. J. Lami
 in Luzern

W. G. H. H. H. H. H. H. H. H. H.
an G. G. G. G. G. G. G. G. G.
von J. P. L. L. L. L. L. L. L. L. L.
Basel J = 28. = J. J. J. J. J. J. J. J. J.
1806.



2
L'original s'inscrit sur un papier de la manufacture
de 1225. Louisdor en argent, et pour 975 Louisdor d'Espagne.
pour 3. Offenbach par Jacques Leysbaker. pour Jean Balth
d'Italie. pour Rembrandt. et pour Adrian Brauer. avec la
garantie de son original garanti.

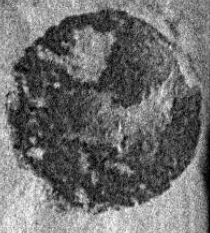
J. Binmann
L'original s'inscrit.

Paris le 21. Mars. 1806.

J'ai vu de Monsieur Bacofer la femme de sent Louis neuf
pour l'incident me venant sur un chapeau de
Labbour fait avec lui; dont quittance Bate et 17 avril
1806.

Jean Jacques Merian

Lesdits sent Louis neuf ont nullement
de trop. Comme vous avez fait une très bonne affaire avec moi
à l'égard de la vente de la maison de la rue de la Harpe, mais
à vous avez la prime du cabinet de mon beau père défunt; mais
aussi vous êtes digne de le posséder à l'égard de la rue de la Harpe
à l'égard de la prime du cabinet de mon beau père défunt; mais
à tout autre je les eusse refusés. Je suis



[Faint, mostly illegible handwriting on the letter body]

Maurice
 Pacquet
 Cher Luit

by
 ten

[Faint handwriting on the right edge of the page]

2
4
Neben fröhlichem Gute freyfrucht aus H. Dachsperger
für die zu Jhu dankwürdige Geld, von dem ich Maria Theresia aus
Carlo Dolci - 2 weyß hundert neue französische Thaler zu
10. Schillingen. für welche ich Jhu mit dankwürdiger Hand
bestand zu Quilmanau die Frau habe

Casel - 25. April
1800.

Anton Weber. Ratio.

Je garantis à Monsieur Bacosen que le Tableau
 à lui vendu pour cent sous. représentant
 Janyck. dans son Atelier, est original & peint
 par Janyck lui même. qu'il est fait si le
 reprendra au même prix. si quelqu'un se
 présente qui en veut que M. Bacosen se
 décide de se défaire à son gré de son
 Tableau. & de troquer avec moi contre un ou
 d'autre Tableau de Janyck. au dit prix
 de cent sous. soit 24. de f. c.

Bat le 29. Aout 1806 —

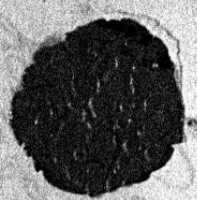
J. P. Lamié

In dem frühigen Jahr 1797 wurde dem H. J. Bachofen Junger
 sein für die von ihm herausgegebenen Bücher "Klassik" dem H. Berghem
 freisich seine Louisdor bezahlt, für welche ich ihm mit
 verbindlich sein auch bestund zu Guiltinnem die ich habe.

Basel ^{de} 8. Jenner
 1807.

Albin Hocher Fatio.

[Faint, mostly illegible handwriting in the upper portion of the document, possibly bleed-through from the reverse side.]



De Anno
Anno D. Cacbofer
Quilgor.
Gen[#] Savin

Ich
 Unterzeichnete Luffice Gungly und seiner
 Weiser Louis de Gungly zu haben von Jean
 Bacosse fils, und sein Handlungsbüchlein in Copie;
 hier im Bausche von Giorgione, Luther und
 Wälder vorstehend, das ist hier Original
 Garantie G. P. Lami
 Basel J^e 93^{te} März 1805.



9
Nau Johann Bachofen empfangen für ein Portrait von
Mireveldt in Summe von Fünf und Vierzig Louisdor.

Carl J. G. Tann. 1808.

Salcken & Huber

Je reconnais avoir vendu à Mon Sieur Basoffe Boucard
 à Noël trois tableaux savoir deux Portraits en buste homme et
 femme par Rembrandt, et un paysage orné de onze figures
 par Albert Kuip et quatre tableaux je garantis pour Originaux
 et sans sous les pas de les reprendre contre d'autres Tableaux
 qui lui conviendront mieux pour le prix de cinquante cinq
 Louis d'or. Noël le 21^e Novembre 1808.

Paris Schröcker

des Paris

Anna Bachhofer und Sohn in Leipzig

Belien

N. Reber'sche Druck- und Compositoren-Gesellschaft
Vom 15. October 1870.

h. 613

N^o 475. Sabauder Forderung.

228. -

N^o 820. Sabauder memo.

196. -

Thürmer

A 24. -

9. - 7

Franken Hof. Summ.

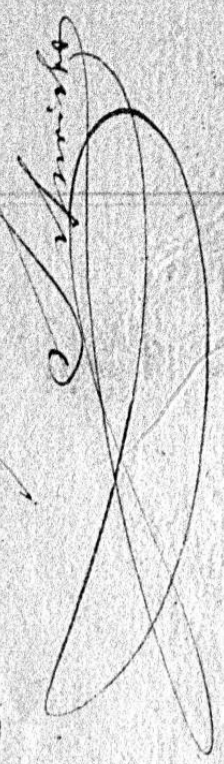
431. - 7

Ich sende mirs Expositivblatt in Frankfort die 7^{te} d. d. d. d.
vom 11. 820. und 196. In welchem bereits verzeichnet sind die
Lohnkosten, die dem Herrn die in Frankfort angefallen sind.
Für die d. d. d. d.

mmmm

Frankf. - 429. - 7

Franken Hof
Franken Hof



L.
Loren Bachtsofen

Aiant vendu à Monsieur Broche, par le Père son
 Tableau de ma propriété, à l'In d'Aglon, par le Père
 représentant un Enfant nu, couché sur un lit de
 repos. L'autre de François Mieris, représentant le partage
 de la Hollande entre de 20 figures. Je reconnais
 non seulement d'ay avoir reçu le payement de 1000
 110 Louis en argent & d'ay l'authenticité de ces
 mais je garantis & promet de même qu'il y a
 deux Tableaux & je garantis de même qu'il y a
 que ces deux Tableaux furent faits en Paris, reconnus
 pour être copies, on peut par d'autres Maîtres
 que ces noms & de plus que je reprendrais sur
 & l'autre, en restituant 115 Louis en Espèces pour
 le Tableau de Mieris, & 85 Louis pr. celui de
 l'autre. Sans que la moindre difficulté ou
 contestation puisse être faite ni de ma part ni
 de mes Héritiers.

Paris le 10 Decembre 1812

Broche Des
 Paris

je reconnais d'avoir vendu à Monsieur Bloufen
 pour lui un Tableau peint sur Bois, représentant
 un Peintre avec sa Palette en main & son
 Livre devant lui, ce Portrait doit représenter
 Gerard Dor & ce Tableau être peint par ce
 Peintre lui même. je le garantis come tel &
 par conséquent bon Original & je m'engage formellement
 pour moi & mes Héritiers qu'il ne sera que ce dit
 Tableau fut reconnu pour Copie, ou peint par un
 autre Maître que Gerard Dor de le reprendre
 & de bonifier & rembourser à Monsieur Bloufen pour
 la Somme de Deux Mille, Cent & Sixante
 Francs de francs qu'il m'a payé, renonçant
 d'avance à toute objection, ou difficulté quelconque
 contraire à cet Engagement.

Paris le 11 Mars 1819.

Schröcke

Des Paris rue des Billettes n° 19

Je regrettois d'avoir payé de Mr. Plofen, Bonnard
 de Paris, la somme de Dix livres en espèces
 & la promesse de me faire payer. envoi la
 somme de Quatrevingt Dix livres par Mr.
 Poyemont de Combourg, lequel d'avoir reçu
 en troc un petit Tableau d'Estampe, pour deux
 tableaux que je me suis perdus, savoir une scène
 représentant des Femmes par Jean Bar Guesdon, un
 autre représentant le Sabbat des Dames de l'Estet
 que Pezzy par Roninck. Lequel Tableau
 je garantis pour original, en date des dissons
 & qui est de Roninck, mais est adjugé à la
 vente de Morimé le 10 Mars 1723.

Paris le 19. Avril 1723.

Schröcker
 de Paris

